Partie officielle

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **63 (1934)**

Heft 11

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LXIIIme ANNÉE. N° 11. 1er AOUT 1934.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique,* Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

*Le **Bulletin pédagogique** et le **Faisceau mutualiste** paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du **Bulletin** et 5 du **Faisceau**.*

SOMMAIRE. — *Partie officielle. — Partie non officielle : Les petits incompris. — De l'avant, toujours. — Un essai de travaux manuels. — Le cours moyen et l'orthographe de grammaire. — Les vingt-cinq ans de professorat de M. Berchier. — Presse pédagogique. — Lettre du R. P. Monney. — La bénichon. — Matériel scolaire. — — Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Cours pour le corps enseignant primaire.

Les institutrices qui doivent suivre le cours d'Estavayer-le-Lac voudront bien se trouver au Pensionnat du Sacré-Cœur le mardi, 11 septembre, à 18 h. 30 au plus tard.

S. E. Mgr Besson, M. Gonzague de Reynold, M. l'abbé Dévaud et d'autres conférenciers de marque ont daigné accepter d'y traiter des sujets de toute actualité.

Les institutrices qui auraient des motifs valables de dispense à présenter sont invitées à nous les communiquer jusqu'au 7 septembre.

2. Pour les enfants durs d'oreilles.

Instruite par des faits qui lui ont été signalés, la Direction de l'Instruction publique a décidé que, dorénavant, tous les enfants durs d'oreilles découverts par les médecins lors de la visite sanitaire des écoles, ou remarqués par les maîtres et maîtresses, devraient être officiellement annoncés à son Département.

Les dispositions nécessaires seront prises pour que ces enfants soient examinés, officiellement et gratuitement, par un médecin-spécialiste oto-rhino-laryngologue, aux fins d'établir : le degré de la surdité, le genre et les causes de la surdité, sa curabilité ou ses possibilités d'amélioration, ou son incurabilité.

Le résultat de cet examen sera communiqué aux parents qui seront ainsi renseignés et pourront, en toute connaissance de cause et en toute liberté, prendre les mesures qui conviennent.

Dans les cas prononcés et incurables, on aura soin de signaler aux parents l'aide positive et efficace qui peut être réalisée en faveur de leur enfant par la Section fribourgeoise de la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité (Amicale fribourgeoise pour le bien des sourds) : cours de lecture labiale, colonies de vacances pour enfants durs d'oreilles avec leçons de lecture labiale ; appareils acoustiques ; conseils pour apprentissage, etc.

Il s'agit d'une mesure de médecine sociale qui permettra, en outre, de faire le dénombrement exact des écoliers sourds de notre canton, et d'un service de secours que la Mutualité scolaire tient à mettre à la disposition des enfants sourds et de leurs parents.

3. Brevets d'enseignement primaire.

La Commission cantonale des études, dans sa séance du 19 juillet, à la suite de la dernière session des examens, a délivré le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

Avec la mention *très bien :* à MM. Bernard Arczynski, de Fribourg ; Aloïs Brodard, de La Roche ; Gérard Burgy, de Monterschu ; Marcel Carrel, de Siviriez ; Auguste Frésey, de Grandvillard ; Marcel Grandjean, de Morlon ; Raphaël Pfulg, de Flühli (Lucerne) ; à Mlles Agnès Barras, de Châtel-sur-Montsalvens ; Jeanne Barras, de Chavannes-les-Forts ; Marie Brasey, de Font ; Madeleine Bugnon, de Montagny-les-Monts ; Madeleine Cardinaux, de Châtel-Saint-Denis ; Marie-Thérèse Chassot, d'Orsonnens ; Gabrielle Cottet, de Bossonnens ; Jeanny Fontannaz, de Conthey (Valais) ; Gabrielle Gremaud, de Vuippens ; Juliette Meuwly, de Liebistorf ; Eugénie Monney, de Fiaugères ; Jeanne Moosbrugger, de Fribourg ; Maria Murith, de Gruyères ; Anne-Marie Noël, d'Estavayer-le-Lac ; Yvette Rossier, de Lovens ; Madeleine Schorderet, de Fribourg ; Hermine Schwab, de Chiètres.

Avec la mention *bien :* à MM. Jules Barbey, de Morlon ; Bernard Chenaux, de Chésopelloz ; Casimir Moret, de Vuadens ; à Mlles Céline Broye, de Nuvilly ; Jeanne Gremion, de Gruyères ; Renée Noyer, de Vuilly-le-Bas ; Myriam Ratusinska, de Pologne ; Marie-Louise Schaller, de Rebeuvelier (Jura bernois) ; Madeleine Vuichard, de Semsales ; Marie-Françoise Comte, de Fribourg.

Avec la mention *satisfaisant :* à M. François Charrière, de Cerniat.

La commission a délivré un brevet pour l'étranger à Mlle Doris Albold, de Zurich.

Le diplôme pour l'enseignement dans les écoles enfantines a été délivré à Mlles Marie-Thérèse Gyger, de Trogen, et Berthe Péquignot, du Noirmont.

Ont été mises au bénéfice du brevet pour l'enseignement des travaux manuels :

Mlles Anna Dietrich, d'Escholzmatt (Lucerne) ; Marie Jacquiard, d'Orsonnens ; Paula Kælin, d'Einsiedeln ; Régine Meier, de Baldigen (Argovie) ; Louise Pauchard, de Russy ; Jeanne Québatte, de Saignelégier ; Erna Sahli, de Wohlen (Berne) ; Charlotte Zosso, de Schmitten et Tavel.

4. Examens de renouvellement du brevet.

La commission des études a fixé aux jeudi et vendredi 20 et 21 septembre les dates des examens de renouvellement du brevet. Ceux-ci auront lieu au Lycée de Fribourg selon un horaire à établir. Ils commenceront chaque jour à huit heures du matin.

Nous avons déjà donné précédemment les instructions utiles pour l'inscription et l'envoi des pièces prévues à l'art. 132 du règlement général des écoles primaires. Les instituteurs et institutrices qui ne se présentent pas sont censés renoncer à l'enseignement.

PARTIE NON OFFICIELLE

Les petits incompris

Il est des enfants chétifs qui semblent être des prédestinés à l'incompréhension. Timides, blessés précoces, ils sont d'éternels inadaptés. Leur âme est de feu, mais gardée jalousement, rien n'apparaît de leur puissance d'amour, de leur soif de vie, de leur faculté donatrice. Tels des pétales trop frêles, ils se sont repliés, nul cœur n'ayant su trouver jusqu'ici le point de contact de leur cœur. Ils ont eu peut-être la sombre misère d'un foyer désuni ou pervers. Devant la réprobation publique, ils se sont courbés, eux les premiers atteints, les premiers meurtris des déchéances familiales. A l'âge inconscient des sourires, ils semblent marqués déjà d'inexorables inquiétudes. On les ignore, on les persécute pour la gaucherie de leur être, l'incohérence de leurs gestes et de leurs pleurs.

Sur les bancs de l'école, quand ils y vont pour la première fois, ils se sentent très vité des isolés ; mille heurts, mille chocs se répercutent en eux comme des cris de guerre sur des cymbales d'argent. Défiants, n'ayant bu qu'aux sources amères de la vie, ils ont pour le maître des pensées ennemies. Sera-ce un nouveau tyran ? Sera-t-il